

Objet: Travaux de voirie 2023 : choix de l'entreprise - 2023_035

Séance du mardi 16 mai 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 09 mai 2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY

Représentés: Stephanie SALIES, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT
09/05/2023

Absents: Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot lancé le 7 avril 2023 pour les travaux de rénovation de la voirie communale. La date limite de dépôt était fixée au 28 avril 2023.

Après ouverture des plis et analyse par la maitre d'œuvre, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique), une proposition d'attribution nous a été remise. L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise suivante :

- Pour le lot unique : Entreprise SARL BERGHEAUD 15200 MAURIAC pour un montant de 139 910.50 € HT pour le marché de base (variante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot de l'appel d'offre relatif à la réalisation des travaux de rénovation de la voirie communale à l'entreprise citée ci-dessus.

Concernant l'option , elle est retirée du marché et sera attribuer à l'entreprise Barbet 15250 Jussac en direct.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 17/05/2023
et publication ou notification du 17/05/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de
séance,
S. Gaillard